

Registre des délibérations - Délibération n° 14 : 09/10/2018

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMPAGNIE ENERGIES ET TERRITOIRES (LCEET)

L'an deux mille dix-huit, le neuf octobre, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles à 9h30, sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► Étaient présents :

- Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Cyril Juglaret
- Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Patricia Saez
- Représentants des Communes :
 - Commune d'Arles : Alain Dervieux, David Grzyb, Pierre Vétillart
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Roger De Murcia
- Représentants des établissements publics :
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► Avaient donné pouvoir :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teissere à Cyril Juglaret
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana à Corinne Chabaud
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard
 Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb à Henri Rivas

► Étaient absents-excuses :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Pascale Licari
 Commune d'Arles : Nicolas Koukas
 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Marc Minorette
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
 Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► Le Conseil de Parc était représenté par 20 membres

► Autres personnes présentes :

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
 Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
 Pascale Durif-Varambon, Directrice adjointe, responsable du pôle « Administration générale et ressources », Parc naturel régional de Camargue
 Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	20	20

Nombre de voix	
En exercice	Votants
76	59

Date de convocation
13/07/2018
RC - 361





Délibération n° 14 : 09/10/2018

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMPAGNIE ENERGIES ET TERRITOIRES (LCEET)

Dans le cadre des LUMA Days, le Parc a participé à des ateliers de valorisation du territoire notamment par le biais de projets portant sur l'énergie. Ces ateliers rassemblaient des acteurs publics et du privé et dans ce contexte, une volonté de partenariat est née entre la société d'investissement LCEET et le Parc naturel régional de Camargue.

LCEET est une société d'investissement, qui a pour objet d'accompagner la production d'énergie renouvelable dans les territoires en apportant un soutien financier et technique : LCEET met ses expertises, reconnues et complémentaires, au service des territoires et des acteurs locaux et investit avec eux dans les projets : création de sociétés locales porteuses de projets dans lesquelles LCEET participe.

LCEET souhaite accentuer son approche de terrain en développant des partenariats concrets avec des territoires. C'est pourquoi le Parc naturel régional de Camargue constitue un terrain d'étude et de développement particulièrement intéressant.

Pour concrétiser ce partenariat, LCEET propose de missionner un membre de son équipe (qui va entrer en formation en 2018-2019 en alternance) sur le cas pratique du Parc afin d'identifier des projets de production d'énergies renouvelables : projets solaires photovoltaïque, méthanisation des déchets, gazéification de biomasse et de faciliter leur mise en oeuvre (faire émerger des opérations, accompagner des projets existants, permettre la synergie entre les différents acteurs...)

La mission de développement du stagiaire, salarié du LCEET se déroulera en plusieurs phases :

- Une phase 0 d'immersion et de connaissance du territoire,
- Une phase 1 d'audit et d'identification des enjeux,
- Une phase 2 de concertation afin d'aboutir à des objectifs stratégiques,
- Une phase de définition d'actions à conduire qui seront initiées avec les acteurs et les partenaires locaux.

Cette mission pourrait remplir divers objectifs stratégiques :

- faire émerger des projets sur des secteurs à enjeux, et notamment à Salin-de-Giraud et Mas-Thibert qui font l'objet de démarches de revitalisation dans lesquelles cette action vient particulièrement bien trouver sa place ;
- participer à dresser un bilan des potentialités du territoire du Parc en matière d'énergies renouvelables (ENR), qui doit être fait lors de la révision de la Charte, pour la mettre en conformité avec le SRADDET. Ce travail devra aboutir à formaliser la stratégie du Parc pour participer à l'objectif régional de développement des ENR.

Pour réaliser ce programme de développement des ENR sur le Parc de Camargue, LCEET apporte ses compétences techniques à travers :

- la mise à disposition au PNRC d'un chargé de mission du 1^{er} septembre 2018 au 30 juin 2019, à mi-temps, Nicolas Krabal ; celui-ci effectuera un stage de formation en parallèle de sa mission avec le PNRC, à l'Institut Leonard de Vinci à La Défense : MBA Spécialisé « Smart City et management des éco-quartiers » ; ce stage de formation en alternance est pris en charge par LCEET ;
- son réseau d'entreprises membres de son cluster.



Un calendrier de la mission de Nicolas Krabal sera précisé en concertation avec le PNRC dès le début de la mission. LCEET prendra à sa charge la rémunération de Nicolas Krabal, ses frais de déplacements de Paris à Arles sur la base d'un déplacement aller-retour par mois et les frais d'assurance RC.

Le PNRC apportera ses connaissances du territoire et son réseau d'acteurs à la bonne marche du projet. Le PNRC mettra à disposition de Nicolas Krabal, un bureau, un lieu d'hébergement pendant son temps de présence en Camargue et les moyens de se déplacer.

Le suivi du projet se fera dans le cadre d'un comité de pilotage composé de représentant de LCEET et du PNRC ; le comité de pilotage se réunira en début de mission, et à l'issue de chaque phase ; le comité de pilotage pourra se réunir à tout moment à la demande de l'un des deux signataires de la présente convention. Au fur et à mesure de la mission, le comité de pilotage pourra s'enrichir d'autres membres (représentants de collectivités locales, services de l'État, entreprises, agriculteurs, responsable d'association, ...) à titre consultatif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- **VALIDE** le projet de convention avec la Compagnie énergie et territoire ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat avec la Compagnie énergies et territoires (LCEET) ;
- **DÉSIGNE** deux membres du Comité syndical pour participer au Comité de pilotage : Monsieur Henri RIVAS et Monsieur Pierre VÉTILLART.



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture et de l'affichage effectués le 31 OCT. 2018

Le Président,
Roland Chassain



